JUILLET 2014
N° 81

Belleville DEMOCRATIE

La municipalité de Belleville-sur-Meuse vous souhaite d'agréables vacances

Patrick MARTIN

EXPLOITANT FORESTIER

Elagage et Bottage

Vente de Bois de chauffage

29, rue du Commandant Raynal
55430 BELLEVILLE/MEUSE
Tél./Fax : 03 29 83 94 42
(à partir de 19 heures)
Portable 06 07 84 94 14

Venez découvrir notre large gamme motoculture et plaisance.

Nos services après-vente, atelier et pièces de rechange sont à votre disposition du lundi au vendredi 8h-12h et 13h45-17h30 et le samedi 8h-12h.

COLLET MOTOCULTURE

16, Rue du Bataillon XII 20
55430 Belleville-sur-Meuse
Tél. : 03 29 84 34 00
www.collet-motoculture.fr

"La Réponse au Bris de Glace"

- Réparation
- Remplacement
- Pare-Brise
- Glace latérale
- Lunette arrière
- Optique de phare
- Marquage antivol

AGRÉÉ ASSURANCES

N° Vert 0 800 400 200

® RÉSEAU france PARE-BRISE

14, Avenue du Général de Gaulle - 55430 BELLEVILLE - VERDUN
TEL. 03-29-86-84-66 - FAX 03.29.86.84.67
fpb55@orange.fr

AMBULANCES - TAXIS - VSL CLIMATISÉS

DAILLY Jean et Fils sàrl

56, rue Gal de Gaulle
55430 BELLEVILLE
- BUREAU -

12, rue Gal Séré de Rivière
LES PLANCHETTES
55100 VERDUN

☎ 03.29.84.30.87

Agrément 55.01.77

LORR'ELEC

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

Installation - Maintenance - Dépannage

ZA du Wameau
55430 BELLEVILLE

Tél. 03 29 73 52 11

Fax. 03 29 73 52 12 lorr-elec@orange.fr

L'éditorial du Maire

ET MAINTENANT ?

Chers Administrés

Les urnes ont parlé et rendu leur verdict !!! Dimanche 23 mars 2014, vous nous avez accordé massivement votre confiance avec 81 % des suffrages exprimés. Nous vous en remercions bien vivement et bien sincèrement. Elus sans équivoque dès le 1er tour, mes collègues et moi, nous nous sentons une énergie nouvelle pour continuer et parfaire l'œuvre entreprise au service de tous.

Tous ensemble, assurons l'avenir de notre commune. Merci, merci de vous être rassemblés majoritairement pour apporter vos voix à la liste que je conduisais ***« Pour Belleville, avec Yves PELTIER et son équipe pour assurer l'avenir ».***

En agissant ainsi, vous m'avez prouvé une fois de plus, la 7e, que la plus grande partie d'entre vous n'est pas déçue par la politique menée dans la commune depuis plus de trois décennies. Vous avez donné à l'équipe qui m'entoure un supplément d'énergie afin de poursuivre et d'entreprendre, sans remettre en cause la marche en avant de notre commune.

Vous le savez et mon action en témoigne, je crois qu'un maire, avec l'aide de ses adjoints et le soutien de la majorité du conseil municipal, doit avant tout être un homme de terrain et à l'écoute de ses concitoyens.

C'est en partageant votre vie quotidienne, pas seulement pendant la campagne électorale, qu'il peut la faciliter au mieux. C'est en prenant réellement connaissance de vos problèmes et de vos aspirations qu'il peut le mieux vous aider à les résoudre et à les concrétiser. Les engagements pris durant cette campagne seront tenus. Nous mettrons toutes nos forces pour atteindre les objectifs qui ont été fixés et rappelés dans mes programmes successifs.

Vous le savez, nous souhaitons progresser et moderniser, gérer le présent certes, mais aussi préparer l'avenir et je le répète, c'est d'abord le rassemblement de vos suffrages en faveur de nos propositions qui nous donnera le courage et les moyens de le faire sans heurts.

Il faut savoir aussi que ce ne sera pas le mandat de la complaisance. Que chacun sache également que notre action ne se fera pas en négligeant le facteur humain. Les droits de la raison et ceux du cœur sont également importants à mes yeux et pour ceux qui m'entourent, comme pour moi-même ; aller de l'avant signifie aussi préserver une communauté où il fait bon vivre ensemble.

Je dirai, comme le soir des élections, à celles et ceux qui ont été élus à mes côtés majoritairement, d'être les élus de tous au service de tous, et moi-même parmi les autres, je serai et resterai à l'écoute de chacun.

C'est en travaillant dans cet esprit, avec celles et ceux qui nous ont fait confiance, que nous espérons convaincre et non vaincre ceux qui en ont jugé autrement et ainsi, donner au mot rassemblement un sens positif : rassembler non pour abattre, mais rassembler pour construire ensemble, dans l'intérêt général de notre commune et de ses habitants.

Continuons ensemble pour maintenir le cap, encourager le travail, favoriser l'emploi,

combattre l'injustice et les coups bas, bien souvent initiés voire inventés, en somme préparer l'avenir de chacun et de tous, et maintenant avec le meilleur de nous-mêmes.

Le nouveau conseil municipal vient d'être installé et les équipes, municipale et communautaire, que vous avez choisies lors des dernières élections, sont en place et en ordre de marche.

Pendant 6 ans, la liste que j'ai entraînée et qui est de loin majoritaire, aura pour mission de mettre en œuvre les propositions que je vous ai soumises pendant la période électorale. Elles visent toutes à faire de Belleville une ville rayonnante, toujours plus humaine, à travers un développement à la fois économique, culturel, social et environnemental. Comment anticiper les évolutions et les besoins dans un monde en quête de tant de repères et confronté à autant de menaces que d'opportunités ? Comment tirer profit des atouts à notre disposition ? C'est le concept d'Eco Cité que je souhaite pouvoir mener à bien au fil du temps !

Face à la réduction drastique des moyens de l'Etat et des aides traditionnelles de nos partenaires, nous aurons besoin de faire davantage avec moins de ressources. C'est la raison pour laquelle la seule solution sera de mobiliser toutes les compétences et toutes celles et ceux qui veulent s'engager vers un avenir partagé. Faire mieux demain avec vous tous, ce sera la clef de notre réussite collective !

Vous pouvez compter sur moi et sur une équipe municipale ouverte, accueillante et totalement mobilisée. Plus les enjeux sont importants, plus il faut être à l'écoute. Vous pouvez aussi compter sur les personnels municipaux techniques et administratifs qui ont envie, comme nous, de donner le meilleur d'eux-mêmes, pour leur commune, pour leur canton, pour l'intercommunalité de demain, pour une communauté d'agglomération verdunoise qui est désormais possible au lendemain des élections municipales à Verdun. Avec le changement de municipalité et surtout l'arrivée du jeune maire Samuel HAZARD, prêt au dialogue, n'assommant personne de propos tueurs et vengeurs, tout est ouvert. Dans un climat de confiance et d'équité, en un mot apaisé, chaque commune, de la plus petite à la plus grande, sans le diktat de qui que ce soit, pourra s'exprimer et compter dans le respect des valeurs républicaines et citoyennes !

Pour ce qui est de la Communauté de Communes de Charny, Belleville s'interroge. Lui tourner le dos est une possibilité, puisque le 24 avril dernier, certains délégués ont pris une lourde et grave responsabilité en n'accordant pas une 2e vice-présidence bellevilloise au sein de l'Exécutif Communautaire.

Je veux pouvoir dire que Belleville se trouve donc, depuis le départ regretté de Marie-Paule SOUBRIER de la Présidence, dans le collimateur de certains ruraux qui n'expriment aucune reconnaissance, par rapport à une commune comme Belleville qui, en 2001, avait permis la création de la Communauté de Communes de Charny, pour éviter à l'époque de rejoindre Verdun, par rapport à un contexte défavorable. Belleville représente 60 % de la population communautaire de Charny et y finance près de 75 % de son budget, alors cette situation ne pourra pas perdurer très longtemps !!!

C'est sûr, il y aura des lendemains à cette situation créée par quelques uns qui savent mieux que les autres !! à mes yeux irresponsables et dangereux. Attention aux « coucous » qui arrivent dans les nids !!! Vigilance oblige ?

Et pour conclure, soyez assurés, chers concitoyens, que dès le lendemain des élections, le 24 mars au matin, nous nous sommes remis au travail dans la continuité de l'action engagée, avec le souci de bien faire, toujours à l'écoute de vos souhaits.

Pour la Municipalité,

Yves PELTIER

Maire de BELLEVILLE SUR MEUSE
Conseiller Général du Canton de CHARNY

REÇU EN MAIRIE
27 MAI 2014

LIONS CLUBS INTERNATIONAL

CLUB de VERDUN

« Nous servons »

Verdun le 19 mai 2014

Madame , monsieur le Maire

Mairie
21 r Gén de Gaulle

55430 BELLEVILLE SUR MEUSE

LE PRÉSIDENT : Alain CLEMENT

CONCERNE : Notre collecte de textiles du dimanche 18 mai dernier sur votre commune
OBJET : Remerciements

Madame, Monsieur, le maire,

Comme annoncé précédemment, notre collecte de textiles a été organisée ce dimanche 18 mai par les cinq clubs meusiens du :

« LIONS CLUBS INTERNATIONAL »

(Collecte au profit de leurs œuvres, en faveur de personnes défavorisées, du département. (Mandicapés ; mal voyants ; Téléthon ; personnes âgées, vacances jeunes , voyages scolaires : Elèves d'Europe ; participation et soutien pour la paix dans le monde etc ...etc .....)

Le succès de l'opération a été à la mesure de nos espérances.

Pour ce qui concerne le club de Verdun, le volume collecté se traduit par une sensible augmentation.

C' est une réelle satisfaction !..

Satisfaction enregistrée grâce à la participation active et unanime des municipalités quant à l'organisation pratique du ramassage (information de la population , distribution des sacs , mise en place et sécurisation des points de collecte, participation au ramassage etc ...)

C'est ainsi que le président Alain CLEMENT, le responsable de l'organisation Jean-Pierre THIEFAINE les membres du Lions Club de VERDUN souhaitent vous exprimer toute leur gratitude et vous remercient pour l'aide efficace que vous nous avez apportée et qui nous permet de mieux encore nous inscrire dans la devise :

« nous servons » .

Veuillez agréer , madame , monsieur le Maire , l'expression de nos sentiments respectueux

Pour le Lions club de Verdun
Le correspondant : Jean-Claude FURIET

Jean-Claude FURIET
23 Bis , rue Général Corbu
55100 VERDUN
Tél : 03 29 86 23 46 @ : jean-claude.furiet@ccmeuse.fr

EFS

MONSIEUR LE MAIRE
21, rue du Général de Gaulle
55430 BELLEVILLE-SUR-MEUSE

Vandoeuvre le, 7 avril 2014

Monsieur,

Chaque année, de nombreux bénévoles oeuvrent à la réussite de nos collectes. Celle qui vient d'avoir lieu dans votre secteur s'est déroulée dans d'excellentes conditions.

Au nom des malades qui vont bénéficier de la générosité des donneurs que vous avez su convaincre, nous vous remercions de votre indispensable et efficace participation.

Vous transmettrez cette reconnaissance, en premier lieu aux donneurs, sans qui rien ne serait possible, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont aidé à l'organisation de ces journées.

Encore une fois merci et en attendant de pouvoir vous l'exprimer de vive voix, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le médecin responsable
de la collecte
Docteur DR MONTAIGNE

Docteur M. Morel
Responsable Prélèvement Nancy

P.S.: Nous avons accueilli:

BELLEVILLE S/MEUSE le 3/Avril/2014
61 personnes, 54 ont donné, dont 0 Plasmaphérèse et 2 Nouveaux
(51 prélevés dont 0 Plasmaphérèse en 2013)

« Sourires d'Ukraine »

Les prestigieuses écoles de danses d'Ukraine présenteront cette année encore le merveilleux spectacle « Sourires d'Ukraine ». Costumes flamboyants, musiques traditionnelles emmèneront le spectateur dans un voyage teinté de féerie, de tendresse, de fraîcheur et d'humour.

Trente tableaux spectaculaires composeront ce gala aux mille couleurs.

Danses populaires, folklore d'Ukraine et des Carpates, aux évocations parlantes : fêtes de village, ode à la beauté des femmes, contes et légendes, portraits de jeunes amoureux, poupées gigognes, rythmes cosaques : un livre enchanté s'offrira aux amateurs de la culture slave.

Acrobates et contorsionnistes, à l'élasticité et la dextérité impressionnantes, présenteront un show acrobatique époustouflant.

Et comment résister aux voix magnifiques de ces jeunes chanteurs qui interprèteront les plus grands airs du folklore ukrainien !!

Au final, ce sont cinquante étoiles d'Ukraine qui vont offrir un véritable feu d'artifice, un émouvant message d'amitié et un vœu : que les peuples du monde vivent dans la fraternité.

Un merveilleux spectacle qui charmera petits et grands

DANSES TRADITIONNELLES ET FOLKLORE D'EUROPE DE L'EST

Samedi 12 juillet à 20h30, à BELLEVILLE SUR MEUSE salle « CONVARD »

Entrée libre

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Le compte administratif général 2013 a été présenté au Conseil municipal lors de la séance du 13 mars 2014. Ce document dresse et constate les dépenses et les recettes réalisées au 31 décembre de l'année concernée. Il est soumis à l'approbation des membres du Conseil municipal, excepté le Maire, puisque le compte administratif est le reflet de sa gestion. De plus, ce document est contrôlé par le percepteur qui a établi un compte de gestion qui doit correspondre parfaitement au compte administratif. L'excédent de ce bilan 2013 est reporté sur l'exercice suivant.

FONCTIONNEMENT 2013

DÉPENSES : 1 579 177,00 €

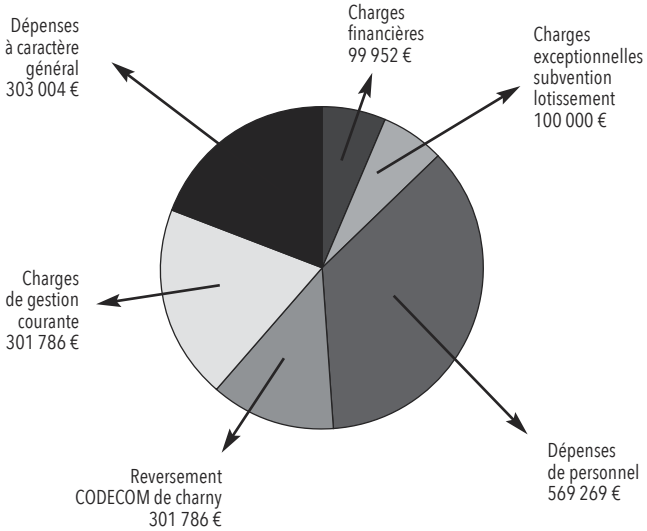

RECETTES : 1 901 797,04 €

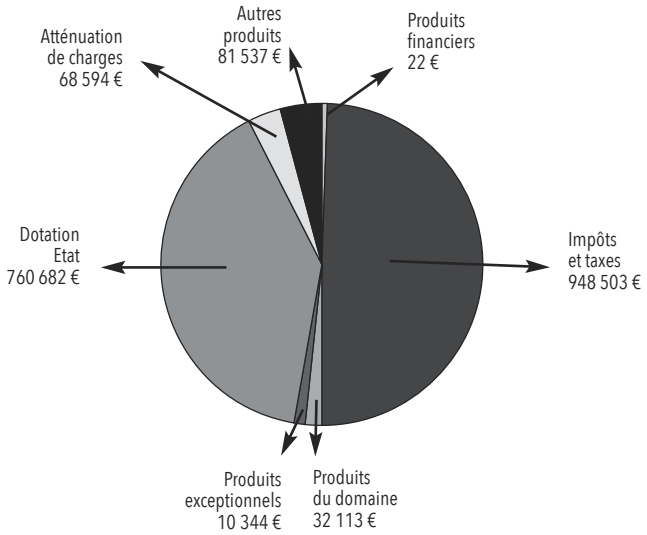

Excédent de fonctionnement : 322 620,00 euros.

INVESTISSEMENT 2013

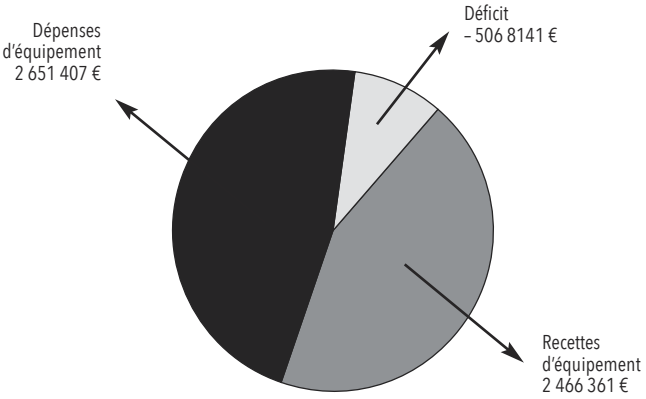

Au total, il ressort un excédent cumulé de 1 111 649,86 euros après la reprise du déficit cumulé d'investissement N–1 et de l'excédent de fontionnement N–1 de 293 115,02 euros.

SERVICES DES EAUX 2013

- Dépenses d'exploitation : ..... 136 982,40 €
- Recettes d'exploitation : ..... 217 337,66 €
  dont ventes d'eau : ..... 212 535,15 €
- Dépenses d'investissement : ..... 417 848,88 €
- Recettes d'investissement : ..... 354 054,64 €
- Excédents résultats cumulés : ..... 80 355,26 €
  dont reste à réaliser : ..... – 68 851,54 €

Au cours de la même séance, la fiscalité 2014 et le budget primitif 2014 ont été votés.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taxe d'habitation	9,19	9,19	9,19	9,19	9,19	9,19	9,19
Foncier bâti	21,98	21,98	21,98	21,98	21,98	21,98	21,98
Foncier non bâti	32,35	32,35	32,35	32,35	32,35	32,35	32,35

Le produit attendu pour 2014 des quatre taxes directes locales se répartit ainsi :

- Taxe d'habitation : ..... 367 784 €
- Foncier bâti : ..... 587 745 €
- Foncier non bâti : ..... 6 049 €

BUDGETS PRIMITIFS 2014

Section fonctionnement

DÉPENSES : 2 092 397,00 €

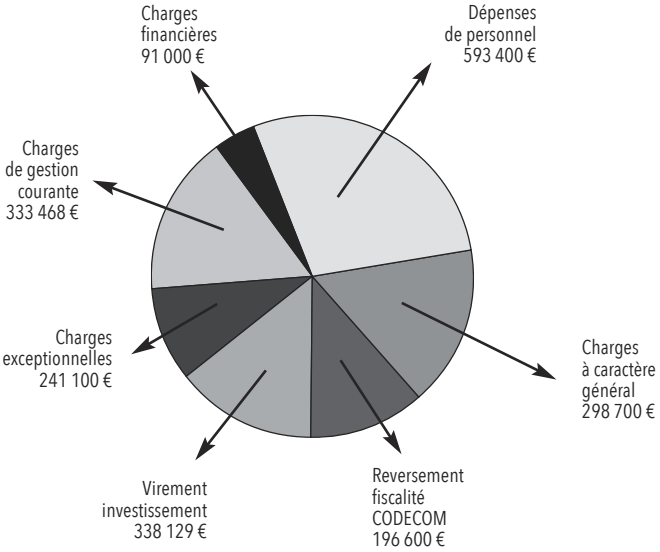

- **Charges à caractère général :** eau, gaz, électricité, entretien bâtiments, réseau, assurance, affranchissement, téléphone, fêtes et cérémonies, impôts et taxes, etc…
- **Dépenses de personnel :** rémunérations et cotisations sociales.
- **Charges de gestion courante :** indemnités élus, cotisations retraite, contingent aide sociale, contributions intercommunales, subventions associations, participations collèges, etc…
- **Charges financières :** intérêts des emprunts.
- **Reversement Codecom :** transfert de charges voté à la Codecom de Charny et fonds de péréquation intercommunal.

RECETTES : 2 092397,00 €

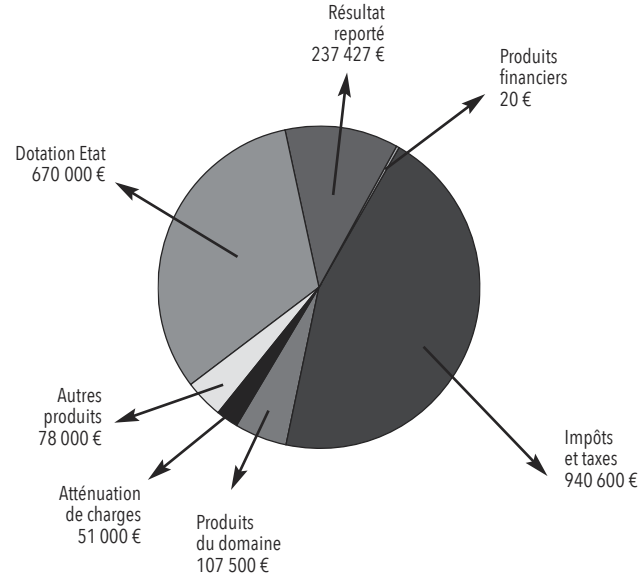

- **Charges diverses :** amortissement, charges exceptionnelles.
- **Produits du domaine :** locations, redevances, concessions, revenus des immeubles.
- **Impôts et taxes :** impôts locaux.
- **Participation de l'Etat :** dotation globale de fonctionnement, compensations, participations diverses.
- **Autres produits :** produits divers, remboursements, atténuation des charges.

SECTION D'INVESTISSEMENT 2014

- Dépenses d'investissement : ..... 3 793 849,21 €
  dont reste à réaliser N-1 : 847 358,75 €
- Recettes d'investissement : ..... 3 793 849,21 €
  dont subventions : 137 100,00 €

BUDGET ANNEXE DES EAUX 2014

- Dépenses d'exploitation : ..... 299 577,26 €
  dont entretien réseau : 89 200,00 €
- Recettes d'exploitation : ..... 299 577,26 €
  dont ventes d'eau : 212 000,00 €
- Dépenses d'investissement : ..... 730 640,80 €
- Recettes d'investissement : ..... 730 640,80 €
  + excédent : ..... €

MAIRIE DE BELLEVILLE-SUR-MEUSE

NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL :

M. Yves PELTIER ..... Maire
M. Jacques CHAMP..... 1er Adjoint
Mme Odile JOSEPH ..... 2e Adjointe
M. Jean-Pierre MOREL ..... 3e Adjoint
Mme Régine MUNERELLE..... 4e Adjointe

M.Samuel AMBROSIO
Mme Sylvie CHARDIN
Mme Jocelyne CHAVRELLE
Mme Joëlle EWANGUE
Mme Marie-Christine GÉHIN
M.Joseph GIACOVELLI
Mme Collette HALLOT
Mme Estelle HUSSON
Mme Pierrette KLEIN
M. Lionel LARMIGNY
M. Patrick MARTIN
M. Bruno MANDILE
M. Claude MILAN-BALIZEAUX
M. Christophe OMÉ
M. Philippe RADIÈRE
Mme Milvia SIMON
Mme Corine THOMAS-MOULET
M. Serge VALLERIN

••••••••••••

CODECOM DE CHARNY-SUR-MEUSE

NOUVEL EXÉCUTIF :

Président : ..... Julien DIDRY
1er Vice-Président : ..... Jean-Marie ADDENET
2e Vice-Présidente : ..... Sophie PEUQUET
3e Vice –Président : ..... Jean-Pierre LAPARRA
4e Vice –Président : ..... Jean-Christophe VELAIN
5e Vice –Président : ..... Daniel LEFORT
6e Vice –Président : ..... Loris VAGNERON
7e Vice –Présidente :..... Régine MUNERELLE

BELLEVILLE

Horaires d'ouverture de la Mairie de BELLEVILLE

Tél. 03 29 84 31 81

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Le samedi de 9h00 à 12h00 (permanence état-civil)

CODECOM de CHARNY

Horaires d'ouverture de la CODECOM de CHARNY

Zone des Marronniers
Tél. 03 29 84 33 44

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

REGLEMENTATION SUR LES FEUX

Rappel : la réglementation et les dispositions sur la prévention de l'incendie indiquent que tout feu est interdit du 1er mai au 31 octobre en Meuse à une distance inférieure de 100 m des routes, 20 m des chemins, 200 m des habitations, 200 m des bois et forêts et 400 m pour les résineux.

Séance du 13 mars 2014 :

Compte-rendu de décisions :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

1 - de réaliser une session accueil de loisirs 2014 aux conditions énoncées dans l'exposé de Monsieur le Maire, charge Monsieur le Maire de la mise en œuvre des dispositions proposées dans son exposé, l'autorise à signer tous les documents inhérents à la mise en œuvre de la présente délibération.

2 - de supprimer un poste d'adjoint technique de 2e classe à 30 heures par semaine.

• de créer un poste d'adjoint technique de 2e classe à temps complet soit 35 heures par semaine.

• charge Monsieur le Maire de la publication du poste créé.

• charge Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la suite relevant de sa compétence propre de la demande de l'agent et à la modification nécessaire du tableau des effectifs.

3 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention passée avec VEOLIA – Compagnie Générale des Eaux, qui permet de distinguer le coût de l'entretien du système de production et de distribution d'eau potable, à compter du 1er mars 2014.

4 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative aux charges de fonctionnement de la station de pompage à Bras-sur-Meuse entre les communes de Belleville et de Thierville. Cette convention prendra effet au 1er mars 2014.

5 - dans le cadre du projet de mise en place de compteurs gaz communicants, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat qui détermine les modalités et conditions d'hébergement des équipements techniques sur les sites de notre collectivité ainsi que les conditions d'installation et d'exploitation de ces équipements.

6 - dans le cadre de la convention que la commune a signée avec la MSA Marne Ardennes Meuse à Reims, pour le suivi médical de nos agents en santé au travail, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant revalorisant la participation financière par agent pour le suivi médical des agents en santé au travail à compter du 1er janvier 2014 et décide d'inscrire la dépense correspondante au budget primitif 2014, section de fonctionnement.

7 - d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme et de transmettre ce projet pour avis aux personnes mentionnées aux articles L 121-4 et L 123-6 du Code de l'Urbanisme, aux communes limitrophes et aux organismes qui ont demandé à être consultés, aux présidents d'association agréée qui en feraient la demande.

8 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la CODECOM de Charny, dans le cadre du dossier de réfection de la place Maginot et d'adopter une participation financière de la CODECOM de Charny à hauteur de 27 600 €

9 - d'approuver le compte administratif 2013 du budget général,

• d'approuver le compte administratif 2013 du budget annexe des eaux,

• d'approuver le compte administratif 2013 du budget annexe lotissement II,

• d'approuver le compte administratif 2013 du budget annexe lotissement III.

Séance du 28 mars 2014

Relevé de décisions :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

1 - de procéder à l'élection de Monsieur le Maire,

2 - de fixer le nombre des adjoints à quatre,

3 - de charger Monsieur le Maire de procéder à la suite aux élections de ses adjoints auxquels il pourra déléguer par Arrêté, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, une partie de ses fonctions.

Séance du 17 avril 2014

Relevé de décisions :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

1 - de désigner les membres des Commissions internes,

2 - de désigner les membres du Centre Communal d'Action Sociale,

3 - de désigner les délégués communaux au Syndicat Mixte Assainissement Transports Urbains du Verdunois (SMATUV),

4 - de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres

5 - de désigner le Correspondant Défense,

6 - de donner délégation de pouvoir à Monsieur le Maire et au 1er Adjoint,

7 - de fixer le montant des indemnités de fonction de Monsieur le Maire et des Adjoints,

Séance du 22 mai 2014

Relevé de décisions :

Le Conseil Municipal, avoir en avoir délibéré décide :

1 - de désigner les membres au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD),

2 - de désigner les membres de la Commission Communale des impôts directs,

3 - de désigner les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'Harmonie Municipale et de la Bibliothèque,

4 - d'adopter un avenant à la convention relative à la répartition des charges de fonctionnement du forage de Bras-sur-Meuse, entre les communes utilisatrices de Belleville et de Thierville.

5 - de fixer les montants des subventions communales aux Associations qui en ont formulé la demande.

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

TRAVAUX ACHEVÉS :

- Requalification de la rue Jean Jaurès, comprenant la réalisation d'un réseau séparatif d'assainissement avec boites de branchement posées en limites de propriété (1), la réfection du réseau d'adduction d'eau potable, la réalisation des aménagements de surface (trottoirs et chaussée) en enrobés

(1) *les propriétaires dont les habitations ne sont pas encore raccordées à l'égout public, disposent à présent d'un délai de deux ans pour se mettre en conformité avec la réglementation.*

Aire de jeu de type "City Stade" au Grand Trise.

- Réalisation d'une aire de jeu de type "City Stade" au Grand Trise. Destinée aux enfants et adolescents bellevillois âgés de moins de 16 ans, cette installation sera équipée dans les prochaines semaines d'une clôture pare-ballons avec filet de toit. Le règlement d'utilisation de cet équipement est affiché sur le site.

  Les services techniques communaux procéderont à l'automne à l'aménagement paysager des abords de l'aire de jeu.

- Aménagement de l'avenue Aristide Briand avec construction d'un giratoire sur la RD 964 : ces travaux réalisés par tranches fonctionnelles,

Avenue Aristide Briand.

Carrefour giratoire..

d'enfouissement des réseaux électriques, de mise aux normes des réseaux d'assainissement et d'eau potable, de remplacement des installations d'éclairage public, ont été remis à la circulation, il y a quelques mois déjà, après la pose d'un revêtement routier neuf, la réalisation de trottoirs pavés et d'emplacements de stationnement, agrémentés d'aménagements paysagers.

Elle est devenue, pour le plus grande satisfaction des riverains et des usagers, l'une des plus belles artères de la Commune.

TRAVAUX EN COURS :

- Campagne 2014 de réfection de la signalisation routière horizontale : ce chantier devrait être achevé fin juin, si les conditions météorologiques défavorables ne viennent pas contrarier les interventions de l'entreprise de peinture.

Rue Jean Jaurès

Talus
côté cimetière.

- Pose d'un revêtement en enrobés rue du Cugnet, après reprofilage en gradins du talus côté cimetière : cet aménagement devrait satisfaire les riverains de cette artère secondaire, mais relativement empruntée, en supprimant orniérage et émission de poussière et en offrant une vue plus flatteuse sur l'entrée du cimetière.

TRAVAUX PROGRAMMÉS :

- Réhabilitation de la rue de la République et de la rue Jean Jaurès (1ère tranche) :

  Etudes d'avant projet en cours pour un démarrage possible dès la prochaine rentrée en commençant par les travaux d'assainissement, dans le cadre d'un groupement de commandes avec le SMATUV et la réfection du réseau principal et des anciens branchements d'adduction d'eau potable.

  Suivront en 2015, la réfection de la voirie (chaussée, trottoirs et emplacements de stationnement avec aménagement paysager).

- Campagne 2014 des travaux de gravillonnage de revêtements routiers présentant un début de fissuration ou de faïençage : seront traités les rues Commandant Drouot et du Général Mangin, le chemin de Decauville, ainsi que les trottoirs de la rue du Fort (sur le côté gauche en montant) et ceux de la rue des Coquelicots.

ARRETE PREFECTORAL PORTANT REGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEUSE

ARRETE

SECTION 1

Principe général

Article 1er – Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à tous les bruits de voisinage, à l'exception de ceux qui proviennent d'activités relevant d'une réglementation spécifique.

Ainsi ne sont concernés les bruits provenant des infrastructures de transports et des véhicules qui y circulent, des aéronefs, des activités et installations particulières de la défense nationale et des installations classées pour la protection de l'environnement et des bruits perçus à l'intérieur des mines, de leurs dépendances et des établissements mentionnés à l'article L.231-1 du code du travail.

SECTION II

Bruits lies aux comportements

Article 2 - Sont généralement considérés comme bruits de voisinage liés aux comportements, les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir par exemple ;

- Des cris animaux et principalement les aboiements,
- Des appareils de diffusion du son et de la musique,
- Des outils de bricolage, de jardinage,
- Des appareils électroménagers,
- Des jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés,
- De l'utilisation de locaux ayant subi des aménagements dégradant l'isolement acoustique,
- Des pétards et pièces d'artifices ;
- Des activités occasionnelles, fêtes familiales, travaux de réparation…
- De certains équipements fixes : ventilateurs, climatiseurs, appareils de production d'énergie, compresseurs non liés à une activité fixée à l'article R.48-3 du code de la santé publique.

Article 3 - Lorsque le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité publique, la durée, la répétition ou l'intensité seront prises en compte pour l'appréciation de la gêne due aux bruits de voisinage liés aux comportements.

La gêne est constatée sans qu'il soit besoin de procéder à des mesures de niveaux acoustiques.

Propriétés privées

Article 6 – les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par des travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, débroussailleuses, perceuses, raboteuses, scies, etc. ne sont autorisés qu' 'au horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 20 heures
- Les samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures
- Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Des dispositions plus restrictives pourront être prescrites par arrêté municipal, en fonction de situations spécifiques locales.

Article 7 – Les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps : le même objectif doit être appliqué à leur remplacement.

Les travaux ou aménagements, quels qu'ils soient, effectués dans les bâtiments ne doivent pas avoir pour effet de diminuer les caractéristiques initiales d'isolement acoustique des parois.

Toutes précautions doivent être prises pour limiter le bruit lors de l'installation de nouveaux équipements individuels ou collectifs des bâtiments.

Les mesures seront effectués conformément à la norme NFS 31-057 concernant la vérification de la qualité acoustique des bâtiments.

Article 8 – Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, ou ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toute mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée et intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

RÈGLEMENT DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHARNY

ZA les Marronniers - 55100 CHARNY SUR MEUSE
Tél : 03 29 84 33 44 - Fax : 03 29 84 45 84
Mail : contact@codecom-charny.fr - Internet : www.codecom-charny.fr

Indice 00/JC/LC du 15/10/2013 : Projet initial présenté à la commission environnement
Indice 01/JC/LC du 17/10/2013 : Proposition de la commission environnement
Indice 02/JC/JCP du 06/11/2013 : Règlement adopté en Conseil communautaire du 05/11/2013

Article 3 : Bénéficiaires du service

Les déchets ménagers produits par les particuliers, les socioprofessionnels (commerçants, artisans, entrepreneurs, industriels) ainsi que par les établissements publics et les autres producteurs de déchets ménagers et assimilés, sont collectés, traités et éliminés par la Communauté de Communes.

Pour les déchets d'activité économique (D.A.E.) dangereux, non dangereux non inertes "dits banals" et inertes, qui ne peuvent être classés dans les déchets ménagers et assimilés au sens de l'article R.541-8 du Code de l'Environnement, leurs producteurs doivent faire appel à un prestataire spécifique afin de procéder à leur collecte et à leur élimination.

Article 4 : Respect du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

La Communauté de Communes est chargée de l'application du présent règlement et s'assure du respect de ses prescriptions.

Article 5 : Financement du service public d'élimination des déchets

1) La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) jusqu'au 31.12.2014

Ce service rendu est financé par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) qui est un impôt local, assis sur le foncier bâti.

La TEOM est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur locative du logement ou du local (pour les professionnels). Elle s'applique à tous les propriétaires et/ou usufruitiers de propriétés imposables.

Si le bien imposé à la TEOM est loué, le propriétaire peut en récupérer le montant dans les charges locatives.

Le montant de la TEOM à payer est indiqué sur

l'avis annuel d'imposition à la taxe foncière. Elle est perçue pour le compte des collectivités locales, par les Trésoreries. Les réclamations sont présentées et instruites comme en matière d'impôts directs locaux.

2) La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) à compter du 01.01.2015

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 05.11.2013, la collectivité a décidé la mise en place de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) à compter du 01.01.2015, dans le cadre de l'application de la tarification incitative.

Préalablement à cette échéance, le présent règlement fera l'objet d'un avenant qui viendra définir les modalités d'application de cette REOM.

Article 6 : Définition des déchets ménagers et assimilés

Sont compris dans la dénomination de déchets ménagers et assimilés, les déchets résiduels provenant de la vie quotidienne d'un ménage et ne pouvant être recyclés :

a) Les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoiement normal des habitations et bureaux, débris de verre ou de vaisselle, chiffons, balayures et résidus divers.

b) Les déchets résiduels provenant des établissements artisanaux, commerciaux, industriels et agricoles, de par leur nature assimilables aux déchets visés à l'alinéa "a" ci-dessus.

c) Les produits du nettoiement des mairies, écoles, cantines scolaires, salles des fêtes communales et inter communales, crèches, restaurants, gendarmerie, installations sportives, lieux de manifestations publiques, etc…, rassemblés en vue de leur évacuation.

d) Les déchets provenant des cimetières, des terrains municipaux aménagés pour le camping ou le stationnement des caravanes, déposés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers des particuliers et rassemblés en vue de leur enlèvement.

Cette énumération n'est pas limitative et des matières non dénommées pourront être assimilées par la Collectivité, aux catégories spécifiées ci-dessus.

Article 7 : Déchets non admis

a) Les cendres et mâchefers, déblais, gravats, décombres et débris provenant des travaux publics et privés

b) Les déchets provenant des établissements artisanaux, commerciaux et agricoles, autres que ceux qui sont visés au paragraphe b) de l'article 6 ci-dessus, ainsi que les cendres et mâchefers d'usines et en général tous les résidus provenant d'une activité industrielle quelconque

c) Les déchets contaminés provenant des hôpitaux ou cliniques, les déchets de soins, les déchets issus d'abattoirs ainsi que les déchets spéciaux qui, en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif, ne peuvent pas être éliminés par les mêmes voies que les déchets ménagers sans créer de risques pour les personnes et l'environnement

d) Les objets visés par l'article 6 ci-dessus qui, par leurs dimensions, poids ou nature, ne pourraient être chargés dans les véhicules de collecte

e) Les déchets verts

f) Toute forme de récipient en verre

g) De manière générale, les déchets ménagers assimilés recyclables ou valorisables

Article 8 : Périmètre de service, fréquence de collecte, tri sélectif, et mode de collecte

1) Périmètre de collecte :

Les prestations sont exécutées sur tout le territoire de la Communauté de Communes de Charny, soit 15 communes, pour une population de 5638 habitants, y compris les écarts lorsque les infrastructures du réseau routier le permettent.

2) Fréquence de collecte :

La collecte est hebdomadaire :

- **le mardi matin :** Belleville secteur OUEST,
- **le mercredi matin :** Charny, Bras, Marre, Béthincourt
- **le vendredi matin :** Belleville secteur EST, Fromeréville les Vallons, Chattancourt,

Champneuville, Samogneux, Montzéville, Ornes, Vaux-devant-Damloup, Douaumont, Fleury-devant-Douaumont, Vacherauville.

En hiver, pour la collecte des villages, quand les routes ne sont pas praticables, le prestataire effectue une tournée de rattrapage dès que possible.

Si le jour de collecte correspond à un jour férié, la collecte est soit maintenue, soit modifiée après préavis d'au moins 5 jours calendaires, diffusé par les soins du prestataire.

En cas de travaux, des points de regroupement pourront être organisés au plus près du lieu de collecte (par exemple, en extrémités de rue). Dans ce cas les bacs devront y être déposés par les particuliers, la veille au soir de la collecte, après information préalable de la Mairie à chaque foyer concerné.

3) Tri sélectif

Les déchets ci-après, doivent être mis en mélange dans les sacs translucides de couleur jaune mis à disposition des usagers dans les mairies par la Codecom. Ces sacs sont collectés à la même fréquence que les conteneurs à ordures ménagères et même en l'absence de présentation de ces derniers :

- Emballages ménagers en carton (bien vidés de leur contenu et aplatis),
- Journaux et magazines (sans leur emballage plastique éventuel),
- Emballages en acier et aluminium (barquettes, canettes, conserves, aérosols…) bien vidés,
- Bouteilles et flacons en plastique transparent ou opaque,
- Bidons de lessive ou d'adoucissant,
- Briques alimentaires,
- Bouteilles d'huile en plastique.

Sont exclus les déchets non cités ci-dessus et notamment tout déchet souillé ou contenant encore des aliments ou des matières, les films et les sacs en plastique, les pots de crème ou de yaourt, la vaisselle jetable, les barquettes en polystyrène, le verre, les emballages ayant contenu des produits toxiques

4) Mode de collecte :

Afin de n'occasionner ni gêne pour les passants, ni insalubrité, la mise des conteneurs sur les trottoirs en vue de leur collecte, doit être faite, **au plus tôt à 19h00,** et en tout état de cause, **la veille du passage** des véhicules de collecte.

Aucune réclamation ne sera admise si le bac est sorti le jour de la collecte et que le camion sera passé en avance.

Pour des raisons évidentes d'esthétique et de sécurité, les conteneurs doivent être rentrés dès que possible après la collecte conformément au Règlement Sanitaire Départemental.

Il sera néanmoins accepté, dans certains cas particuliers tels que impossibilité physique de l'usager de sortir son conteneur, absence de local de stockage, présence de marches d'escalier à franchir, exiguïté des circulations…, que des conteneurs séjournent à demeure en façade des habitations.

Dans ce cas, ces conteneurs, lorsqu'ils n'ont pas à être collectés car non remplis, devront être munis d'un bracelet plastique de couleur jaune fixé à l'une des poignées de manutention. Ces bracelets seront à retirer dans les Mairies.

Les déchets ménagers présentés à la collecte devront être déposés exclusivement dans les conteneurs mis à disposition depuis juillet 2013.

Aucun autre modèle que ce dernier sera collecté à compter du 1er janvier 2014. De plus, aucun sac de collecte, autre que les sacs destinés à la collecte du tri sélectif ne sera ramassé.

Enfin les conteneurs à collecter doivent être placés à un endroit facilement accessible et visible des personnels de collecte, c'est-à-dire en bordure de voirie (extrémité du trottoir côté caniveau).

Article 9 : Refus de collecte

Ne seront pas collectés :

- les sacs translucides de couleur jaune contenant des déchets non-conformes aux consignes de tri.
- les bacs de déchets ménagers résiduels s'ils contiennent des déchets non admis tels que ceux cités à l'article 7 du présent règlement, de même que des déchets verts et autres produits de bricolage et de jardinage acceptés en déchèterie.

- les sacs noirs additionnels destinés à un éventuel surplus de déchets ménagers n'entrant pas dans les conteneurs dédiés.
- les bacs présentés à la collecte le couvercle levé, par exemple pour un remplissage abusif.

Chaque refus de collecte fera l'objet d'un signalement avec localisation, au service compétent de la Codecom.

Article 10 : Bacs et modalités pratiques d'attribution

1) Description :

La Communauté de Communes de Charny met à disposition de chaque foyer, commerçant, artisan, entrepreneur, industriel, établissement public, local associatif, et tout autre producteur de déchets, un conteneur à déchets ainsi que des sacs pour le tri sélectif.

Les récipients dans lesquels les déchets ménagers sont présentés à la collecte sont normalisés et possèdent les caractéristiques dimensionnelles suivantes :

- capacité de 120, 240 litres, avec couvercles, puce électronique d'identification et serrure, munis de 2 roues,
- capacité de 750 litres avec couvercles, puce électronique d'identification et serrure, munis de 4 roues

2) Propriété et maintenance des récipients :

La Communauté de Communes de Charny est propriétaire des bacs qu'elle met à disposition des usagers. En cas de déménagement sur ou en dehors du territoire, le bac doit être restitué à la Communauté de Communes. Dans l'habitat locatif, ils pourront être laissés en dépôt dans le logement.

Dans le cas contraire, le bac et son équipement seront intégralement refacturés à l'usager.

Les usagers sont responsables des bacs mis à disposition et en assurent le nettoyage ainsi que l'entretien lié à une utilisation normale dans les limites techniques prévues par son constructeur.

Tout bac avec système de préhension abîmé ou roulette cassée, ne pouvant être vidé dans des conditions de manutention et de levage normales, sera laissé sur le trottoir.

Les sacs de tri donnés aux usagers sont réservés exclusivement à la collecte du tri sélectif et non pour un usage détourné.

3) Conditions et modalités pratiques d'attribution des bacs :

- Conditions :

L'attribution des bacs est obligatoire pour les particuliers.

Le volume du bac attribué est déterminé en fonction du nombre de personnes qui compose le foyer, selon la règle suivante :

- de 1 à 3 personnes = 120 litres
- plus de 3 personnes = 240 litres

Les foyers souhaitant un bac de plus petit volume en raison de difficulté de rangement devront adresser une demande écrite à la Communauté de Communes.

Pour les collectivités et établissements publics, de même que certains immeubles d'habitat collectif ne disposant pas de locaux poubelles = 750 litres

Les commerçants, artisans, entrepreneurs, industriels, établissements publics et autres producteurs, sont libres de choisir la capacité de leur(s) bac(s) en fonction du volume de leurs déchets.

Qu'il s'agisse des foyers ou des professionnels, le nombre et la taille des bacs détenus, conditionnent le montant de la part fixe de leur TEOM ou de leur REOM.

Un professionnel peut être exonéré s'il justifie d'un contrat spécifique avec un prestataire de collecte. Il signera cependant une fiche de perception de bac s'il bénéficie d'une dotation par la collectivité.

- Modalités :

Les demandes d'attribution de nouveaux bacs, les échanges ou les demandes de maintenance se font auprès de la Communauté de Communes.

L'usager doit communiquer son identité, son adresse et le nombre de personnes au foyer.

Lors de déménagement et/ou de vente, il est impératif de signaler son départ à la Communauté de Communes, dans les 8 jours précédant le départ.

En cas de modification de la composition du foyer, l'information doit être communiquée dans

les plus brefs délais aux services de la Communauté de Communes, appuyée d'un justificatif: acte de naissance, acte de décès, copie d'un jugement de divorce…

Pour les logements locatifs, le propriétaire est responsable du bac et il doit :

- prévenir du départ du locataire dans les 8 jours,
- prévenir de l'arrivée du nouveau locataire dans les 24 heures,
- remplir conjointement avec le locataire, la fiche de liaison du modèle joint en annexe.

V. - TARIFICATION INCITATIVE

La tarification incitative (TI) sera mise en place sur le territoire de la Communauté de Communes de Charny :

- à titre expérimental à compter du 1er janvier 2014,
- de manière effective au 1er janvier 2015

Elle se compose d'une part fixe et d'une part variable.

La part fixe, destinée à couvrir les coûts de collecte et de traitement, comprendra :

- l'abonnement au service,
- un forfait annuel de 12 collectes d'ordures ménagères résiduelles,
- la collecte, le tri et le recyclage du sélectif,
- l'accès à la déchèterie,
- la collecte et l'élimination des encombrants (selon calendrier périodique)

Le montant de cette part fixe sera proportionnel au volume du conteneur (des conteneurs) de chaque producteur.

La part variable dépendra du nombre annuel de présentation du (des) conteneur(s) à la collecte (système dit "à la levée"), au-delà des 12 levées incluses dans la part fixe.

Part fixe et part variable seront facturées chaque semestre, par la collectivité.

Pour l'année 2014, cette facturation "à blanc" sera uniquement informative et juste destinée à l'évaluation par les producteurs de déchets de l'incidence de leurs comportements.

Durant cette période la TEOM restera applicable.

A compter du 1er janvier 2015, cette facturation sera effective, avec passage à la redevance (REOM).

Délibéré et voté par le Conseil de Communauté dans sa séance du 05.11.2013.

LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE MAGINOT TOUJOURS AUSSI DYNAMIQUES…

- Cette année depuis février les élèves de l'école Maginot du CP au CM2 se sont entraînés tous les lundis aux **arts du cirque** avec M. BISTER du Persé Circus.

Au programme, roulades, assiettes chinoises, mono-cycle, pyramides, boules, sketches de clowns,… A l'issue de cet entraînement, les élèves ont été fiers de présenter **un beau spectacle** sous le chapiteau à leurs parents.

- Les CE2 et CM ont pu s'initier durant une journée au golf à Combles-en-Barrois.
- Une journée pêche sera organisée pour les CE à Herméville.
- Toute l'école a été conviée à l'animation « Eco Sous-Marin » pour sensibiliser les élèves au développement durable.

- Les élèves de CM sont allés écouter de la musique blues à la MJC.
- Les élèves de CM participent au projet inter chorale avec les élèves du Collège Buvignier sur le thème du centenaire de la Grande Guerre.
- Merci à tous les acteurs : élèves, parents, animateurs (Persé Circus, MJC, Lire et faire lire) et à toute l'équipe enseignante.

La directrice

Recette Ukrainienne

Dranikis

Pour 2 personnes

500 g de pommes de terre
100 g de lardons
1 carotte (50 g)
50g de menthe fraiche
1 gousse d'ail
1 oeuf
3 cuillères à soupe de farine
épices, sel, huile

Préparation : 15 minutes
Cuisson : 30 minutes

Etape 1 : Coupez les lardons en petits dés. Faites-les frire dans une poêle 3 à 5 minutes. Mettez-les dans un saladier.

Râpez la carotte. Faites-la frire dans la poêle qui a servi pour les lardons. Ajoutez aux lardons dans le saladier.

Coupez finement la menthe ou vos herbes favorites, écrasez l'ail. Mettez le tout dans le saladier.

Etape 2 : Epluchez la pomme de terre, râpez-la, mettez-la dans le saladier et mélangez.

Ajoutez à la masse l'œuf, la farine, les épices et un peu de sel (attention les lardons sont salés).

Mélangez le tout jusqu'à obtention d'une pâte maniable, légèrement humide.

Etape 3 : Faites chauffer de l'huile dans une poêle à feu moyen.

A l'aide d'une cuillère, étalez des portions de pâte dans la poêle.

Les bords irréguliers des galettes leur donnent un air rustique. L'épaisseur des galettes ne doit pas dépasser 1 cm afin qu'elles cuisent bien à l'intérieur. Faites-les frire des 2 côtés jusqu'à ce qu'elles soient bien dorées.

Etape 4 : Servir chaud avec de la crème fraiche

La Chorale « les Chanteurs de la Paix » lance une campagne de recrutement d'adultes et d'enfants.

Les enfants seraient encadrés par une choriste qui a enseigné dans les écoles et qui dirige actuellement le chœur d'enfants. Le but est d'inciter les enfants à chanter et éventuellement venir rejoindre la chorale.

Par ailleurs, des hommes seraient les bienvenus pour les manifestations du Centenaire.

Contact :

Madame Françoise PIGNON

Présidente des Chanteurs de la Paix
E-mail : françoisepignon@sfr.fr
9 bis avenue de la 42e Division
55100 VERDUN
Tél : 03/29/83/99/34 - 06/86/73/75/10

NOUVELLES COORDONNÉES DES CHANTEURS DE LA PAIX

8 quai Saint -Airy
55100 VERDUN
Tél : 06/51/72/55/69
leschanteursdelapaixverdun@gmail.com

Le coin du jardinier

Dictons populaires du mois de mai :

- En mai, fleurit le hêtre et chante le geai.
- Lorsque mai est trop jardinier, cela ne remplit pas le grenier.
- Rosée de mai, fait tout beau ou tout laid.

Dictons populaires du mois de juin :

- Prépare autant de tonneaux qu'en juin tu compteras de beaux jours.
- En juin trop de pluie, et le jardinier s'ennuie.
- Qui sème sa salade à Saint-Antoine en a comme la barbe d'un moine.

Dictons populaires du mois de juillet :

- Année de cerises rouges - Met le rire sur les bouches.
- Petite pluie du matin en juillet est bonne pour le vin.
- Juillet ensoleillé remplit cave et grenier.

Source :
http://www.dicocitations.com/dictons-mois.php

LA ROULETTE RUSTRE EN RÉSIDENCE À LA MJC

Dans le cadre de ses actions d'accompagnement et d'aide à la professionnalisation des artistes musiciens du département de la Meuse, la MJC du Verdunois co-produira « 2nd Souffle », la nouvelle création du groupe sur l'année 2014.

© LRR_PresseOfficielle

LE PROJET SND SOUFFLE

La démarche artistique du spectacle s'est construite lors d'ateliers musicaux auprès notamment de personnes en situation de handicap mental et de détenus. Projetés dans un espace-temps singulier, les musiciens ont alors décidé d'élaborer un spectacle traitant de ce rapport au temps.

« 2nd Souffle » est « une machinerie sonore à résonances multiples ». La musique y est construite de manière instinctive et que cette musique soit pulsée ou non, harmonieuse ou dissonante, elle reste éphémère, objet de l'instant. Dans « 2nd Souffle », le musicien se positionne comme un explorateur, dans un contexte amplifié, live, oscillant entre rock et chanson. ***Le spectacle mêlera de façon interconnectée musique, vidéo, danse et sculpture.***

LES ACTIONS CULTURELLES

Une partie des textes et sons alimentant le spectacle sont issus de plusieurs temps d'action culturelle menés par le groupe auprès de différents publics : les enfants du centre de loisirs de la MJC, un groupe d'adolescents de l'IME de Thierville ainsi que les détenus des prisons de St Mihiel, Montmedy et Verdun.

CRÉATION ET DIFFUSION

Les musiciens de la Roulette Rustre, qui se sont entourés de nombreux partenaires en Lorraine pour la création de ce spectacle (L'autre Canal à Nancy, le Geulard+ à Nilvange, l'ACB Scène Nationale de Bar le Duc etc.) investiront la MJC du 1er au 5 septembre pour une partie de la création. La diffusion du spectacle aura lieu le ***6 décembre 2014*** à la MJC et sera aussi l'occasion de célébrer les 10 ans d'existence du groupe !

Concerts, centres de loisirs, activités variées, retrouvez le programme de la rentrée 2014 sur ***www.mjcduverdunois.fr***

La fête des Grands-mères à Belleville

« LA MALLE À MALICES »

L'association « La Malle à Malices » est née en mars 2012 sous l'impulsion de bénévoles désireux de partager des moments conviviaux en proposant des actions dirigées vers les familles.

Présidente : ..... Ingrid Bigorgne
Vice présidente : ..... Francine Nicolas
Trésorière : ..... Virginie Légeret
Sécrétaire : ..... Séverine Gonthier

L'ACTIVITÉ PRINCIPALE de l'association est l'organisation de bourses aux jouets, vêtements enfants et matériel de puériculture. Ce sont à chaque fois plus de 100 déposants, et près de 5 000 articles proposés à la vente. Une vingtaine de bénévoles, d'horizons divers, effectue un vrai travail de fourmis, le tout dans la joie et la bonne humeur.

L'ADHÉSION à l'association – de 5 € valable 1 an et ouverte à tous - offre la possibilité de participer gratuitement aux actions proposées et de bénéficier d'une prévente dès le vendredi soir des bourses. A ce jour, La Malle à Malices compte près de 40 adhérents.

LES BÉNÉFICES nous ont déjà permis de mettre en place différentes actions depuis 2012 :

- 2 spectacles pour enfants et une sortie à Chambley sur le thème des montgolfières (en partenariat avec le secteur jeunesse de la MJC du Verdunois)
- Une sortie à la ferme pédagogique de Woimbey en 2013.
- Une sortie en famille à Forêt'Vasion le 7 juin dernier.
- Un don au service pédiatrique de l'hôpital de Verdun (il s'agit d'achat d'écharpes de portage et de jouets).

Nos prochaines bourses auront lieu à la salle des fêtes de Belleville/Meuse :

- 19 et 20 septembre 2014 : bourse Vêtements enfants automne-hiver / Jouets / Puériculture.
- 14 et 15 novembre 2014 : jouets exclusivement.

Nouveaux commerces à Belleville

L'accueil de loisirs de Belleville

Accueille les enfants de 2 à 12 ans
Du Lundi au Vendredi de 9 h 00 à 17 h 00
du 4 au 29 août 2014

Un service de garderie payant est mis en place tous les jours de *7 h 30 à 9 h* et de *17 h à 18 h 30*.

Inscriptions et Tarifs

Mairie de Belleville
21 Rue Général de Gaulle - 55430 BELLEVILLE SUR MEUSE
03.29.84.31.81.

A compter du 2 juin

- tarifs disponibles en mairie
- Retrait des dossiers d'inscriptions

A compter du 23 juin

- Inscriptions en mairie de BELLEVILLE SUR MEUSE

Lundi matin de 10 h 00 à 11 h 45
Mardi après-midi de 14 h 00 à 16 h 00
Mercredi de 10 h 00 à 11 h 45 et de 14 h 00 à 16 h 00
Jeudi matin de 10 h 00 à 11 h 45
Vendredi après-midi de 14 h 00 à 16 h 00

Nous vous remettrons une fiche de renseignements et une fiche sanitaire que vous voudrez bien remplir et retourner en Mairie.

Les différentes formules d'inscriptions sont :

Formule 1 : journée complète + repas
Formule 2 : journée complète sans le repas de midi
Formule 3 : ½ journée (matin **ou** après-midi à choisir lors de l'inscription)

Les inscriptions se font pour une semaine complète.

Le montant des participations sera encaissé lors de la remise de l'inscription. Ne pas oublier de vous munir de vos bons de vacances fournis par la C.A.F. ou la M.S.A. ou chèques vacances en vue d'obtenir la réduction de votre participation.

Les parents doivent obligatoirement fournir leur attestation d'assurance responsabilité civile lors de l'inscription de l'enfant ainsi que leur dernier Avis d'Imposition ou de Non Imposition (année 2013).

Le montant pris en compte sur l'avis d'imposition, est le montant de l'impôt sur le revenu net avant corrections.

Tarifs à la semaine et/ou au mois

		FORMULE 1 (avec repas)				FORMULE 2 (sans repas)				FORMULE 3 (demi-journée)			
		CODECOM CHARNY + THIERVILLE		HORS CODECOM CHARNY		CODECOM CHARNY + THIERVILLE		HORS CODECOM CHARNY		CODECOM CHARNY + THIERVILLE		HORS CODECOM CHARNY	
		Imposable €	Non imposé Hors CAF €	Imposable €	Non imposé €	Imposable €	Non imposé Hors CAF €	Imposé Hors CAF €	Non imposé Hors CAF €	Imposé Hors CAF €	Non imposé Hors CAF €	Imposé Hors CAF €	Non imposé Hors CAF €
Pour 1 enfant	Semaine	77,20 €	70,20 €	78,00 €	69,00 €	65,00 €	58,00 €	63,00 €	55,00 €	36,00 €	33,00 €	37,00 €	36,00 €
	Semaine 15 août	46,20 €	41,20 €	46,00 €	35,00 €	38,00 €	37,00 €	42,00 €	41,00 €	23,00 €	20,00 €	30,00 €	20,00 €
	Mois	224,00 €	200,00 €	235,00 €	209,00 €	190,00 €	166,00 €	165,00 €	145,00 €	76,00 €	72,00 €	108,00 €	108,00 €
Pour 2 enfants (par enfant)	Semaine	74,00 €	67,00 €	66,00 €	65,00 €	56,00 €	53,00 €	56,00 €	49,00 €	34,00 €	33,00 €	35,00 €	34,00 €
	Semaine 15 août	43,00 €	42,00 €	35,00 €	35,00 €	37,00 €	36,00 €	40,00 €	39,00 €	23,00 €	20,00 €	28,00 €	27,00 €
	Mois	195,00 €	187,00 €	235,00 €	227,00 €	189,00 €	166,00 €	147,00 €	132,00 €	76,00 €	66,00 €	108,00 €	96,00 €
Pour 3 enfants (par enfant)	Semaine	71,00 €	70,00 €	65,00 €	65,00 €	53,00 €	53,00 €	47,00 €	46,00 €	33,00 €	33,00 €	34,00 €	33,00 €
	Semaine 15 août	41,00 €	40,00 €	30,00 €	30,00 €	36,00 €	35,00 €	38,00 €	37,00 €	22,00 €	17,00 €	27,00 €	26,00 €
	Mois	182,00 €	170,00 €	230,00 €	224,00 €	180,00 €	160,00 €	134,00 €	120,00 €	66,00 €	60,00 €	90,00 €	80,00 €
Pour 4 enfants (par enfant)	Semaine	68,00 €	67,00 €	60,00 €	57,00 €	50,00 €	48,00 €	45,00 €	43,00 €	33,00 €	32,00 €	32,00 €	30,00 €
	Semaine 15 août	39,00 €	38,00 €	47,00 €	46,00 €	35,00 €	32,00 €	34,00 €	33,00 €	20,00 €	17,00 €	26,00 €	25,00 €
	Mois	166,00 €	162,00 €	204,00 €	200,00 €	165,00 €	160,00 €	124,00 €	120,00 €	60,00 €	50,00 €	86,00 €	80,00 €

Venez vivre les palpitantes aventures
d'Amsterimse LeGaulois
et l'aider à accomplir ses 12 travaux

Les 12 travaux d'Amsterimse LeGaulois

Les enfants seront encadrés par des animateurs qualifiés selon des formules adaptées

- **Groupe 2 – 3 ans**
- **Groupe 4 – 5 ans**
- **Groupe 6 – 7 ans**
- **Groupe 8 – 9 ans**
- **Groupe 10 – 12 ans**

Demandez à rejoindre le groupe
« Les 12 travaux d'Amsterimse LeGaulois » sur Facebook

https://www.facebook.com/groups/115341631959513/

Accueil de Loisirs
Du 4 au 29 août

Mairie de Belleville - Thierville

Enfants de 2 à 12 ans

Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00
Du 4 au 29 août 2014

Inscriptions
Et
Renseignements

MAIRIE DE BELLEVILLE
SUR MEUSE
03.29.84.31.81.

(les bons CAF ; MSA et chèques vacances sont acceptés)

"Les restos du cœur" : soyons tous solidaires !

Dans notre beau département vert, au cours de l'hiver 2012/2013, dans les 11 centres d'activités du département :

- 262 807 repas ont été servis pour 3 243 bénéficiaires, soit 1367 familles,
- 1 957 colis de dépannage ont été servis,
- du lait maternisé, des petits pots et des couches ont été distribués à 87 bébés de moins de 1an et 41 bébés de moins de 18 mois.

Une augmentation de + 8,39 % est constatée au cours de cette année, mais les aides ne cessent de progresser depuis deux ans (+ 20,26 %)

En plus des aides alimentaires, des distributions de produits d'hygiène et d'entretien, d'autres activités sont mises en place sur le département :

- accès à des machines à laver et sèche-linge,
- mise à disposition de livres,
- couture, tricot, initiation à l'informatique, atelier culinaire...

Un grand nombre de bénévoles s'impliquent chaque jour afin de réserver à ces personnes dans le besoin, un accueil de qualité en toute convivialité, axé sur la reconnaissance, l'échange et le conseil.

Qu'ils en soient chaleureusement remerciés !

Première communion très solennelle

L'église Saint-Sébastien, superbement décorée de fleurs blanches, était comble pour accueillir la cérémonie de première communion de dix-huit enfants de la Communauté Nord-Ouest de la paroisse Saint-Vanne, qui regroupe les villages ou écarts de Thiervillle, Sivry, Fromeréville, Glorieux, Regret, Baleycourt, Belleville, Bras, Charny, Champneuville, Vacherauville, Marre et Chattancourt. Des enfants accompagnés par une foule de parents et amis. La préparation de cette étape importante dans la démarche religieuse des enfants avait été assurée par Jocelyne Hecquet et Vanessa Bellet.

BELLEVILLE - Dix-huit enfants de la communauté Nord-Ouest de la paroisse Saint-Vanne

La cérémonie empreinte d'une grande solennité, était rehaussée par la présence de la chorale de la Communauté Nord-Ouest, dirigée par Jean-Pierre Cailly et accompagnée à l'orgue par Michael Schuler. La liturgie a été confiée à l'abbé Jean-Marcel Lair, assisté du diacre Didier Rogé. Les premier (e) s communiant (e) s se prénommaient Emma, Andréa, Alexandre G., Alice, Maximin, Léonie, Marvin, Mya, Kelly, Joëlla, Salomé, Simon, Alexandre C., Hugo, Adeline, Margot, Maxime et Manon. Cette cérémonie a été suivie du baptême de Louisa Maré, petite sœur de la communiante Manon.

Extrait Est Républicain - Lundi 2 juin 2014

INFO SANTE : VACCINATIONS

La vaccination : la meilleure protection pour vous et votre entourage :

CALENDRIER DES PRINCIPALES VACCINATIONS

Vaccination : êtes-vous à jour ?

2013
calendrier simplifié des vaccinations

Âge approprié	Naissance	2 mois	4 mois	11 mois	12 mois	16-18 mois	6 ans	11-13 ans	14 ans	25 ans	45 ans	65 ans et *
BCG	■											
Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite		■	■	■			■	■		■	■	Tous les 10 ans
Coqueluche		■	■	■			■	■		■		
Haemophilus Influenzae de type b (HIB)		■	■	■								
Hépatite B		■	■	■								
Pneumocoque		■	■	■								
Méningocoque C					■							
Rougeole-Oreillons-Rubéole					■	■						
Papillomavirus humain (HPV)								■	■			
Grippe												Tous les ans

En savoir plus

Toute la vie, en fonction de votre âge et de votre situation, il existe des vaccins pour vous protéger de maladies qui peuvent être graves.

BCG (Tuberculose)
La vaccination contre la tuberculose est recommandée dès la naissance et jusqu'à l'âge de 15 ans chez certains enfants exposés à un risque élevé de tuberculose.

Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite
Les rappels de l'adulte sont désormais recommandés à âges fixes soit 75 ans, 85 ans, etc.

Coqueluche
Le rappel de la coqueluche à l'âge de 25 ans protège aussi les nourrissons de moins de 3 mois que l'on ne peut pas encore vacciner. Les futurs parents sont particulièrement concernés. Ce rappel est réalisé en même temps que le rappel diphtérie-tétanos-poliomyélite.

Hépatite B
La vaccination des nourrissons débute à l'âge de 2 mois. Si la vaccination n'a pas été effectuée au cours de la première année de vie, elle peut être réalisée jusqu'à 15 ans inclus. À partir de 16 ans, elle est recommandée uniquement chez les personnes exposées au risque d'hépatite B.

Pneumocoque
La vaccination des nourrissons débute à l'âge de 2 mois. Au-delà de 24 mois, cette vaccination est recommandée dans des situations particulières.

Méningocoque C
La vaccination est recommandée aux enfants âgés de 12 mois avec un rattrapage jusqu'à l'âge de 24 ans inclus.

Rougeole-Oreillons-Rubéole
La vaccination est recommandée pour tous les enfants à l'âge de 12 mois avec une deuxième dose entre 16 et 18 mois. Pour les personnes nées à partir de 1980, être à jour signifie avoir eu deux doses du vaccin.

Papillomavirus humain (HPV)
La vaccination est recommandée chez les jeunes filles de 11 à 14 ans avec un rattrapage jusqu'à 19 ans révolus.

Grippe
La vaccination est recommandée chaque année pour les personnes à risque y compris les enfants à partir de 6 mois, les femmes enceintes et pour toutes les personnes âgées de 65 ans et plus.

• COMPRENDRE

CANICULE

Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie ou à contacter votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

Si vous prenez des médicaments, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant ou à votre pharmacien.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15

Consultez régulièrement la météo et la carte de vigilance de Météo France sur www.meteo.fr

Envie d'en savoir plus pour vous ou votre entourage ?

Composez le 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)

ou consultez www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes

La canicule et nous...

COMPRENDRE ET AGIR

• COMPRENDRE

CANICULE

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

• AGIR

CANICULE

Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Les mamans à l'honneur

C'est dans une salle des fêtes comble voire trop petite, et en présence d'Yves Peltier, de Gérard Jacquemin, président de l'association des familles de Verdun, Thierville, Belleville, représentant l'UDAF et de plusieurs membres du conseil municipal, que la traditionnelle cérémonie organisée à l'occasion de la fête des mères vient de se dérouler.

Dans son mot d'accueil, Yves Peltier n'a pas manqué de rappeler "combien la commune était attachée à cette fête" et de souligner "le rôle important joué par les mamans au sein de la cellule familiale".

Tout a débuté avec une aubade de l'harmonie municipale Saint-Sébastien, dirigée par Arnaud Dessissaire. Puis les nombreux élèves de l'école primaire Maginot se sont succédés sur le podium et ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour interpréter les pièces musicales qu'ils avaient préparées à l'intention des mamans avec leurs enseignants. Cette manifestation est souvent le cadre de remise de distinctions et notamment des médailles de la Famille.

Cette année, six mamans ont été récompensées et ont reçu une médaille :

- Laurence Charpentier pour avoir élevé 6 enfants,
- Aline Thouvenot 7 enfants,
- Brigitte Lebedel 4 enfants,
- Maria Freitas Da Silva 4 enfants,
- Zita Demestre 6 enfants et,
- José Valton 4 enfants.

A l'issue de cette après-midi en l'honneur des mères de familles, les trente-sept mamans de l'année et les cent vingt mamans ayant élevé quatre enfants et plus ont reçu un cadeau de la commune.

L'importance de la lecture

Selon les toutes dernières découvertes scientifiques, nous faisons beaucoup plus que donner du plaisir à nos enfants ou les combler de joie lorsque nous leur faisons la lecture. Nous les aidons également à élargir leur vocabulaire et à acquérir des compétences de langage (telles que l'écoute attentive et la compréhension). Cela leur permettra d'apprendre à communiquer et favorisera leur apprentissage de la lecture quand ils seront plus âgés.

Depuis quelques années et grâce à ses bénévoles, la bibliothèque offre, à travers le « tapis-lecture » cette opportunité. Les visites régulières des enfants des écoles à la bibliothèque le prouvent.

Et pour les « grands » me direz-vous ? Encore plus de nouveautés et de choix. L'action de ses bénévoles et le soutien de la commune permettent à l'association de poursuivre son petit bonhomme de chemin. Par l'achat des derniers livres sortis en librairie, l'association se tient au plus près de l'actualité littéraire.

Grâce au portail « Camélia 55 » et du service Portéo, il est possible de réserver un livre avec une « livraison » très rapide avec la Poste.

La bibliothèque est ouverte :

Le lundi, mercredi, vendredi de 15 h00 à 17h30 et le samedi de 10h00 à midi.

Association Ferroviphile Belleville 55 - AFB55

L'association poursuit doucement ses activités (décrites dans les dernières publications), notamment la remise en condition de ses réseaux (HO, HOe et N).

Elle prépare activement l'organisation de sa **6e Exposition-Bourse de modélisme (25 et 26 octobre 2014).**

Après la trêve estivale, elle mènera en parallèle la préparation de sa prochaine bourse annuelle (dernier dimanche de février 2015).

Ces deux manifestations se dérouleront salle Convard.

Les réunions du club ont lieu un vendredi soir sur deux, de 20h30 à 22h30, au local de l'association situé dans le grenier de l'école primaire de Belleville, place Maginot.

Contacts : Yves Provalt (Président) : 03 29 90 92 51 – yeti55@laposte.net

Jean-François Titeux (Vice-président) : 03 29 86 05 44
jf.titeux@wanadoo.fr

COMITE DES FETES
BELLEVILLE SUR MEUSE

Après six ans de bons et loyaux services au sein du Comité des Fêtes de Belleville, Samuel AMBROSIO a passé la main, et, c'est avec une grande joie et un grand plaisir que j'ai pris la relève.

En tant que Présidente, assistée de Michel PATENERE, Vice-Président, et aidée de tous les anciens membres du Comité des Fêtes : René, Président d'honneur, Guillaume trésorier, Manu, Monique, Lionel, Michèle, Laurence, Jean-Paul, Corine, Nathalie, Philippe et quelques nouveaux, accueillis à bras ouverts, tels que Jean-Paul, Jack, Béa, Marie-Christine et bien d'autres.

NOTRE BUT ÉTANT, TOUJOURS ET AVANT TOUT, DE DIVERTIR ET ANIMER LA COMMUNE.

Notre calendrier prévisionnel de l'année est encore bien chargé :

• Après un **carnaval** coloré qui s'est déroulé le **samedi 8 mars** et bien animé dans les rues du Général Sarrail, avenue Aristide Briand, avenue Gaston Demenois, rue de la République pour se terminer en fanfare place Maginot grâce à l'Harmonie Municipale Saint Sébastien que nous remercions.

• **La chasse à l'oeuf** a encore fait trois petits heureux le **dimanche 20 avril.** Outre leur abondante récolte d'oeufs en chocolat déposés par les cloches le long de la salle Convard, ils sont repartis avec trois magnifiques lapins en chocolat venus chercher un foyer d'adoption à Belleville-sur-Meuse.

La chase à l'œuf.

Le repas du Loto.

• Nous poursuivrons notre année avec nos **traditionnels bal et feu d'artifice du dimanche 13 juillet** qui, cette année, finale de coupe du monde de football oblige, seront agrémentés de la rediffusion sur grand écran de cette dernière, sur la place Maginot, en partenariat avec Foot de Bonheur.

• **Le lendemain,** nous nous retrouverons avenue Gaston Demenois pour notre **vide grenier annuel,** avec diverses animations.

• La rentrée débutera par une petite séance de remise en forme, avec **"la marche des Palots",** prévue le **dimanche 7 septembre.**

• Ensuite, nous attaquerons les premiers frimas de l'automne avec **un repas dansant le samedi 18 octobre.**

• Pour finir l'année en beauté, nous accueillerons **Saint Nicolas** dans notre commune le **dimanche 7 décembre,** qui, cette année, une fois n'est pas coutume, inaugurera le **marché de Saint Nicolas,** en partenariat avec les différentes associations de Belleville, telles que Foot de Bonheur, La Maison de l'enfance, L'école maternelle et d'autres éventuels participants à venir...

Les bénévoles sont toujours les bienvenus au sein de notre équipe, car sans eux, une association telle que la nôtre ne pourrait pas survivre.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et vous donnons rendez-vous aux prochaines manifestations organisées par le Comité des fêtes.

La Présidente, Isabelle COLINET.

Les Anciens Combattants de Belleville réunis en Assemblée

C'est en Mairie , lieu de leur siège social, que les anciens combattants et veuves d'anciens combattants de la commune se sont réunis le 26 janvier dernier, pour tenir les travaux de leur Assemblée générale annuelle statutaire.

A l'ordre du jour figurait une revue des activités de l'année 2013, au cours de laquelle le Président a répété sa grande satisfaction de la mobilisation des enseignants et des élèves de l'Ecole Maginot à l'occasion de la célébration du 11 novembre. Cette cérémonie a permis aux vétérans de transmettre leur drapeau aux jeunes écoliers, ce geste évoquant de manière symbolique un passage de témoin aux nouveaux gardiens de la mémoire.

L'ordre du jour a ensuite appelé la vérification de la situation des effectifs qui comprennent 35 titulaires ressortissants de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, 24 veuves d'anciens combattants ainsi que 3 membres sympathisants.

A l'issue de la présentation des rapports moral et financier, qui ont été adoptés à l'unanimité par l'Assemblée, le Président a présenté sa feuille de route pour 2014, année qui verra l'Association adhérer à la Fédération Meusienne André Maginot, afin qu'à l'heure où ses rangs vont commencer à se dégarnir, elle puisse toujours bénéficier des moyens logistiques, matériels, financiers et moraux, que seule une grande institution peut offrir à ses membres.

Dans nos projets 2014 également et à la demande de quelques veuves, une sortie de la journée qui pourrait nous conduire fin juillet dans la région de Chaource, à la découverte de l'église St Jean-Baptiste et de son trésor, une extraordinaire mise au tombeau datant de 1515, avant d'effectuer la visite du Musée du Fromage et de poursuivre en direction du Musée des Poupées d'Antan, de la Tonnellerie et de l'Art Populaire. Sur le chemin du retour, ce voyage marquerait également un immanquable arrêt aux magasins d'usine de Troyes, histoire de nous rhabiller à prix imbattables pour la rentrée prochaine.

JUDO CLUB BELLEVILLOIS JUDO & JIU-JITSU

La saison du Judo Club Bellevillois s'est terminée avec sa **remise des ceintures annuelles** le 4 juillet, suivie d'un barbecue en compagnie des enfants et des parents.

A cette occasion, les judokas se sont vus remettre un diplôme et leur nouvelle ceinture, récompensant ainsi tous leurs efforts fournis cette année.

2013/2014 fut marquée par **l'élection de nouveaux membres** à la tête du bureau :

Mme LEGAY Régine (Présidente), M. GEHIN Marc (Trésorier) et Mme MULLER Sophie (Secrétaire) succèdent à Mme THERILLION Noëlle, Mme BASCHIROTO Annette et M. TACCON Michel qui ont fait preuve d'un grand dévouement à ce club pendant de nombreuses années.

Une journée à thème : « j'invite un ami » a été organisée le 1er mars. Les judokas ont pu faire découvrir la pratique du judo à leurs camarades. L'après-midi s'est clôturée par un goûter et enrichie par la suite, par l'adhésion de nouveaux jeunes à cette discipline.

Par ailleurs, à la rentrée de septembre 2013, **un cours de Taïso** pour adultes a vu le jour et se poursuivra l'année prochaine compte-tenu du succès rencontré.

Bonnes vacances à tous et nous espérons vous retrouver nombreux à la rentrée !

Les Membres du Judo Club Bellevillois.

SAISON 2013/2014

Club de BOXE FRANCAISE SAVATE / FULL CONTACT 55

Dès la rentrée, le club ouvre une nouvelle section avec du FULL CONTACT et un nouveau créneau horaire supplémentaire le jeudi soir.

Le club porte dorénavant le nom de BOXE FRANCAISE SAVATE / FULL CONTACT 55.

OCTOBRE 2013

• Le club se déplace en Moselle dans le cadre du passage de grade pour le gant jaune qui est effectué par la Ligue de Lorraine, grade permettant l'accès au combat où la puissance

n'est plus limitée, le hors-combat de l'adversaire étant alors chose possible (K.O.).

- *Nos deux prétendants, Carine PRINTZ et Charles PANNEQUIN, prennent la 1ère et 3ème place de l'examen.*

DEBUT NOVEMBRE 2013

- Lors du Gala de WOIPPY, Carine PRINTZ remporte sa première victoire en combat.
- Esthébane OUDIN gagne son premier assaut alors que Morgan GANTER s'incline en combat.

LE 10 NOVEMBRE 2013

- Le Club de LONGWY organise les Championnats du Monde de Savate Pro. Morgan GANTER perd contre un italien.
- Carine PRINTZ, appelée la veille de ce championnat suite au désistement d'une boxeuse, perd également (2e combat).

LE 24 NOVEMBRE 2013

- La finale ELITE EST, organisée à ILLKIRCH, voit la défaite sur blessure de Gaël BADEROT (moniteur du club).

LE 21 DECEMBRE 2013

- Le club organise une journée découverte et initiation pour les parents, enfants et conjoints des licenciés du club.
- La remise des diplômes du passage de grade de ce 1er trimestre a lieu en fin d'après-midi, suivie d'un goûter.

LE 23 MARS 2014

- Esthébane OUDIN gagne sa finale EST à THIONVILLE et se retrouve qualifié pour la finale ZONE.

LE 6 AVRIL 2014

- Esthébane OUDIN réitère son exploit en remportant la finale ZONE à LILLE et se qualifie pour la finale France.

LE 19 AVRIL 2014

- Olivier et Ludo (initiateur et moniteur pour les enfants) organisent, avec l'aide de l'entraîneur et président du club Angelo SANHAGI, le tournoi de Pâques. Un tournoi interne pour les enfants de moins de 13 ans, sous la forme d'une vraie compétition officielle, avec arbitres et juges. 15 enfants se sont inscrits permettant une trentaine d'assauts de deux rounds.
- Malgré un problème électrique à la salle Alain CONVARD de BELLEVILLE SUR MEUSE, enfants et parents passent un très bon moment, les récompenses subjuguent les enfants.
- Résultats :

- Pré-poussins	1er	Timothé LONGCHAMP
	2e	Fabine LECOQ
- Poussins	1er	Andy DOYOTTE
	2e	Alexane BADEROT
- Benjamins	1er	Jean-Baptiste HOUAREAU
	2e	Arthur GOEURIOT

LE 11 MAI 2014

- La Ligue de Lorraine nous fait l'honneur de se déplacer pour la première fois dans notre club

pour le passage du grade du gant jaune. 15 candidats de différents clubs se sont présentés, dont une boxeuse vendant de CHALONS SUR SAONE. Les 4 candidats du club de BELLEVILLE réussissent cet examen avec brio.

- 1ère et major de la promotion la fille de l'entraîneur, Alizée SANHAGI 15 ans (cadette)
- 5e Léa LEFETZ 18 ans (junior)
- 6e Esthébane OUDIN 14 ans (minime)
- 11e notre fameux vétéran, Olivier GOEURIOT 47 ans

LE 24 MAI 2014

- Le club de BOXE FRANCAISE SAVATE/FULL CONTACT a organisé le Gala de la Savate d'Ord à la Salle Alain CONVARD, réunissant des boxeurs Elite A et B, venant des quatre coins de la France. Quatre représentants du club ont combattu, Morgan GANTER, Gaël BADEROT, Christian D'HELFT pour son dernier combat en boxe française savate, et Carine PRINTZ.

LES 7 et 8 JUIN 2014

- La commune de BELLEVILLE SUR MEUSE, le Département de la Meuse et la Région Lorraine, se sont joints à notre club pour encourager Esthébane OUDIN à THIONVILLE. Ce dernier a décroché le titre de « CHAMPION DE France MINIME ». Quelle fierté pour notre club.

Le nombre d'inscriptions a évolué cette saison pour atteindre 87 licenciés.

Je tiens à remercier tous les bénévoles, les élus, les sponsors et les cadres du club pour leur investissement, ainsi que toutes les personnes qui nous ont soutenues.

L'Assemblée générale s'est déroulée exceptionnellement au mois de juin.

La saison se terminera dans la convivialité par un grand barbecue.

Je vous dis un GRAND MERCI A TOUS.

Le Président, Angelo SANHAGI

SITE DU CLUB : BOXE FRANCAISE.FULL CONTATC.BELLEVILLE 55

Belleville 55 Aviron

Saison 2013-2014 : Un très bon début !

Section Compétition : Notre petite équipe de compétition a participé à la plupart des régates du calendrier de la Ligue Lorraine d'Aviron depuis le mois de septembre 2013 . Nos jeunes rameurs, toujours très motivés, se maintiennent à une place honorable dans les classements. A souligner, la victoire de notre deux de couple minime garçons à la régate de Gérardmer le Dimanche 18 Mai.

Les bons résultats et l'assiduité de nos rameurs nous permettent d'envisager de participer cette année aux Championnats de la Zone Nord-Est, épreuve qualificative pour les championnats de France.

Section Aviron-Loisir : Deux nouvelles adhésions à cette section sont venues renforcer notre effectif en ce début de saison. Composée de rameuses et de rameurs adultes qui pratiquent très régulièrement, cette activité Aviron Loisir s'adresse à toutes celles et à tous ceux qui souhaitent se livrer à une saine activité sportive de pleine nature dans une ambiance de franche convivialité. L'Aviron est un sport non traumatisant pour l'organisme et qui peut se pratiquer à tout âge. L'hiver l'entraînement se poursuit en salle, bien au chaud, par la pratique de l'ergomètre.

Aviron Scolaire : Comme chaque année depuis maintenant fort longtemps, la totalité des élèves de 6e du Collège Saint-Exupéry de Thierville pourra profiter d'une activité Découverte Aviron Scolaire au sein de notre structure durant les

A Saint-Mihiel.

dernières semaines de l'Année Scolaire à raison d'une demi-journée par classe. Cette nouvelle formule, mise en place depuis maintenant deux ans, a donné entière satisfaction à tous, pratiquants, enseignants et cadres du club.

Une journée Aviron Découverte sera également mise en place courant Juin au profit des élèves de CM2 de l'école Maginot de Belleville.

Aviron Adapté : Depuis de très nombreuses années notre club accueille, le Mercredi après-midi, un groupe de jeunes pensionnaires de l'Institut Médico-Educatif de Thierville. Cette année la Fédération Française d'Aviron a mis en place, pour la première fois, un Challenge du Jeune Rameur Adapté. En accord avec les éducateurs de l'IME nous avons décidé de participer à ce challenge national.

A ce jour notre équipe s'est qualifiée pour participer à la finale régionale qui s'est disputée le Mercredi 21 Mai sous l'autorité de cadres et d'arbitres de la Ligue Lorraine d'Aviron.

Là aussi, un grand bravo à nos rameurs : Alan, Gregory, Jordan, Léo et Maxime !

Formation des rameurs : En ce début de saison ce n'est pas moins de 17 nouveaux brevets de rameurs qui ont été obtenus par nos jeunes membres ! 4 Avirons de Bronze, 4 d'Argent, 5 d'Or et 4 Avirons d'Or option compétition. Un grand bravo à nos rameurs : Baptiste, Johan, Killian, Maxime, Morgan, Paul, Quentin et nos deux Théo.

Formation des cadres : dans le cadre de la formation permanente de nos bénévoles, Alexandre Caillot, au Club et rameur de longue date, a passé la formation B96, qui lui permet de pouvoir tracter la grande remorque à bateaux avec le véhicule du Club pour emmener notre équipe de jeunes sportifs aux compétitions régionales du calendrier de Ligue.

Brocante de septembre : Rendez-vous incontournable de tous nos amis Bellevillois, la 19e édition aura lieu le **Dimanche 14 Septembre 2014.**

Pour nous contacter : Tel : 03.29.86.05.44 - E.MAIL : belleville55aviron@orange.fr

Renseignements & Inscriptions :
sur place, au Club, Chemin de Halage,
les Mercredi et Samedi de 14h à 16h00.

Le Club à Belleville.

FOOT DE BONHEUR

Foot de Bonheur a de la valeur - Entre foot et civisme - Service civique - 10 ans en 2016 ça se prépare – Passation des savoirs.

Passé la fin d'année 2013, vive 2014 ! FDB est encore tout auréolé de sa récompense Atout Soleil 2013 des mains de Zinedine ZIDANE. Alors FDB continue sa route, renforcé par cette nouvelle récompense. C'est à l'AG du 14/2 qu'a été reconduit derrière Sophie ANTOINE, le bureau et comité de FDB. Il a pour l'occasion été étoffé de membres honoraires déjà liés de près ou de loin à l'association. Comme toutes les belles histoires, tout part d'une rencontre ! Ainsi, à FDB peut-être plus qu'ailleurs, si on aime ces différences liées aux valeurs défendues, au projet, on y reste un bon moment. Au-delà, ***ces valeurs sont fondatrices de l'esprit associatif*** « implication, convivialité, partage, respect, solidarité, égalité des chances ». Pour preuve la fidélité de nos partenaires privés depuis 2006 (voir logo), l'Acsé (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chance depuis 2008), APELS (Agence pour l'Education par le Sport), Atout soleil 2013 organisée par GPMA (Groupement de Prévoyance Maladie Accident) et soutenu par Generali. La dernière AG avait aussi été l'occasion de proposer différents projets (Journée famille, week-end vert à Beaulieu). Chose promise chose due, ils ont connu tous les deux en ce début d'année un vif succès avec des belles réussites à la clef. Pour le reste, on retrouve une bonne trentaine d'animations foot sur l'agglomération (Convard ou Parc à Ballons) et des animations itinérantes (17/5 Bras, 7/6 Sivry sur Meuse, 21/6 Charny, 5/7 Foot-Kage Décathlon) où FDB va à la découverte de son jeune public. Et puis n'oublions surtout pas nos animations estivales très appréciées (Canoë, Playa Tour, accrobranche, club équin de Marville, Vent des forêts, sortie des petits poilus, etc.) qui sortent les adhérents et bénévoles du cadre habituel. ***Entre foot et civisme,*** le 25 juin prochain, FDB gérera en partenariat (USEP, UFOLEP, OT Bras sur Meuse) une grande journée qui mêlera découverte des champs de batailles, jeux variés, repas sur place, stands citoyens (MAIF, CPAM, secourisme). Si le comité valide toutes les actions à mener, la Présidente et l'éducateur Patrick DUCHENE travaillent aussi pour finaliser avant l'été l'embauche d'un ***service civique.*** Les missions viennent d'être définies et le poste est en attente d'être validé et pourvu. En dehors des actions associatives destinées aux adhérents, parents, proches, FDB pérennise son action avec la Maison de l'Enfance de Belleville. Ainsi, non content de les accueillir tous les samedis sur les séances, l'équipe de FDB se fait fort de financer des actions spécifiques (vacances à la neige avec la CODECOM et la MJC, journées à thème, week-end à Beaulieu, équipements, etc.) Pour améliorer le contact entre les 2 structures, un éducateur référent et constamment en lien avec l'éducateur de FDB. Reste tout de même encore quelques réglages à trouver. Le budget alloué pour ses actions peut être évalué à près de 4000€ par exercice. Il est financé par l'Acsé, CNDS, opération Atout Soleil 2013, FDB. « J'ai bientôt dix ans » comme beaucoup d'enfants de FDB et la jeune association Bellevilloise a su grâce à son énergie et son originalité se démarquer des animations existantes. FDB commence d'ailleurs à donner des idées à d'autres ce qui confirme que nous étions dans le vrai depuis le départ. Pour continuer sur cette voie où les différences et le partenariat nous guident depuis 2006, nous ne voudrions pas manquer notre grande fête des 10 ans en 2016. Un petit comité de pilotage (intervenants FDB et extérieurs) devrait se charger très vite de définir les grandes lignes de ce projet ***VCF 2016*** (Variété Club de France 2016). Des associations locales importantes (SAVB, UST football, Tontons dribbleurs, d'autres) seront sollicitées pour faire partie intégrante de ce projet et pourront se positionner.

Bercé par les années et un noyau relativement stable (on notera ici la fidélité sans faille de Philippe GIRARD bénévole de la 1ère heure), FDB a évoqué aussi le 14/2 le fait qu'il fallait

préparer l'avenir. FDB n'appartient à personne et demain n'importe qui doit pouvoir s'y intégrer ! C'est à de plus jeunes bénévoles qu'il faudra laisser les clefs pour faire évoluer ce beau projet et amener toujours des idées et des forces nouvelles. Nous nous devons néanmoins d'être à leur côté pour les accompagner, leur faire partager nos expériences, notre richesse ; d'où cette idée de ***passation des savoirs*** évoquée aussi à l'AG. Nous voilà arrivés paisiblement à la fin de la 8ème année d'activité. Les temps forts sont nombreux, chargés d'émotions mais reste que la richesse de l'aventure humaine et les rencontres de ses 8 années ne les dépasseront jamais. ***INFO Rentrée Foot de Bonheur : Samedi 6/9 au Parc à Ballons ou Aire Convard – Affichage sur le panneau situé devant l'école primaire de Belleville – Bloc note le samedi dans l'Est Républicain.***

Week-end nature à Beaulieu en Argonne en Avril.

NOS JOIES, NOS PEINES

NAISSANCES du 1er janvier 2014 au 31 mai 2014

GEORGES Malo	11 janvier 2014	VERDUN (Meuse)
ABOULAICH Mehdi	29 janvier 2014	VERDUN (Meuse)
COSTANZO LECLÈRE Néalya	03 février 2014	VERDUN (Meuse)
LASSAUX Léna	20 février 2014	VERDUN (Meuse)
PIERSON SAVARY Nathan	28 février 2014	VERDUN (Meuse)
OLLIEU Lucie	03 mars 2014	VERDUN (Meuse)
HOLLARD Bradley	09 mars 2014	VERDUN (Meuse)
RODRIQUE Léo	17 mars 2014	VERDUN (Meuse)
GUSSE Camille	24 mars 2014	VERDUN (Meuse)
LEBLANC Sara	09 mai 2014	VERDUN (Meuse)

MARIAGES du 1er janvier 2014 au 31 mai 2014

LEGRAND Yannick et ENGELDINGER Christelle	3 mai 2014
MEILCHEN Anthony et HOUSSON Claire	31 mai 2014

DECES du 1er janvier 2014 au 31 mai 2014

PARÉ Christelle	3 février 2014	à VERDUN (MEUSE)
COLIN Jean-Paul	15 février 2014	à BELLEVILLE (MEUSE)
BRUNATO Vincent	21 février 2014	à VERDUN (MEUSE)
GRANDET Geneviève née FAILLON	23 avril 2014	à BELLEVILLE (MEUSE)
RICHARD Robert	1er mai 2014	à VERDUN (MEUSE)
ADELINE Serge	2 mai 2014	à VERDUN (MEUSE)
MEYER Gilles	21 mai 2014	à VERDUN (MEUSE)
AUBERT Germaine née NICOLAS	24 mai 2014	à BELLEVILLE (MEUSE)
ROMANELLO Marc	26 mai 2014	à VERDUN (MEUSE)

albrand

Menuiserie aluminium et PVC
Portes automatiques
Fermetures et stores
Constructions métalliques
Métallerie

7, Avenue Aristide Briand
55430 BELLEVILLE-SUR-MEUSE

Tél. 03 29 84 23 16
Fax : 03 29 86 13 62

Site internet :
http://perso.wanadoo.fr/albrand
E-mail : albrand.sarl@wanadoo.fr

LEFÈVREGRAPHIC

CONCEPTION • IMPRESSION

lefevre.graphic@orange.fr
www.lefevre-graphic.com

VERDUN
03 29 85 98 41

Petit format

Grand format

Intermarché SUPER

www.intermarché.com

TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE

OUVERT
du LUNDI au SAMEDI
de 8h30 à 20h00
sans interruption
et TOUS
LES DIMANCHES
de 8h30 à 12h30

STATION SERVICE OUVERTE
24 H/24

6, rue du Général de Gaulle

BELLEVILLE-SUR-MEUSE

Directeur de la publication : **Yves PELTIER** • Conception-réalisation : **LEFEVRE GRAPHIC SARL** - VERDUN